

Conseil communal de la Ville de Pully

Motion pour une meilleure consultation des usagers du centre de Pully et pour une mesure réelle de réduction du trafic de transit

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 11 février 2009, la motion de notre collègue Michel Aguet «pour un centre de la ville de Pully convivial, animé et commercialement attractif» était transmise à la Municipalité. Le 19 mai 2010, notre Conseil acceptait que le préavis 5-2010 du 10 mars 2010 constitue la réponse à cette motion. Un peu rapidement semble-t-il, car il s'avère que ce préavis ne répondait qu'à une partie de la motion, à savoir la demande d'une diminution du trafic de transit, notamment est-ouest.

En revanche, la demande de Michel Aguet, reprise par le Conseil, d'instaurer un groupe de travail comprenant la Commune et la société civile, et notamment les commerçants, a été ignorée. L'accueil mitigé que récoltent les projets actuels de modération du trafic démontre la nécessité de rattraper le temps perdu et de procéder à une consultation en règle des usagers du centre de Pully en amont de la réalisation desdits projets.

Par ailleurs, la seule mesure permettant de réduire radicalement le trafic de transit au centre de Pully est la mise à double sens de l'avenue du Tirage. Cette mesure a été écartée jusqu'à présent sous prétexte que le carrefour de la Clergère ne pourrait absorber le trafic supplémentaire qui y en découlerait. Cette affirmation n'a toutefois jamais été étayée par la publication d'une étude technique en bonne et due forme, étude qui tiendrait compte de la possibilité de réguler cet afflux au débouché de l'avenue C.-F. Ramuz sur le rond-point de la gare.

Par la présente motion, les Groupes libéral et radical du Conseil communal demandent donc à la Municipalité a) de mettre sur pied dans les meilleurs délais un groupe de travail réunissant la Commune et la société civile, notamment les commerçants, b) d'inclure dans ses plans la mise à double sens de l'avenue du Tirage, sous réserve de la production d'une étude technique qui en démontrerait clairement l'impossibilité.

./.

- 2 -

Vu ce qui précède, je vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by a horizontal line that curves slightly upwards at the end.

Richard Pfister
Conseiller communal

Pully, le 22 janvier 2014